Arrondissement de DUNKERQUE Canton de WORMHOUT

COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL Nº 170/2023

OBJET: REGLEMENTATION DE CIRCULATION LORS DES FESTIVITES DE LA DUCASSE DE LA GRAND'PLACE, dimanche 10 SEPTEMBRE 2023 – Stunt Maxilud acrobatie de moto

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1;

VU le Code de la Route;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement de la manifestation Stunt Maxilud acrobatie de moto le dimanche 10 septembre 2023, de 12h à 18h.

ARRETE:

ARTICLE 1: La circulation de tout véhicule sera interdite le dimanche 10 septembre 2023, de 12h à 18h, au niveau de la place, rue de Winnezeele, rue de Bambecque, et rue de la petite maison bleue, le dimanche 10 septembre 2023 de 12h à 18h (selon plan joint).

ARTICLE 2 : le stationnement des véhicules sera interdit sur la place et face aux habitations du n° 83 au 135 pour l'emplacement de la zone de spectacle à partir du samedi 08h jusqu'à la fin des festivités.

Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule

ARTICLE 3 : Des itinéraires de déviation seront mis en place pour les véhicules et les panneaux de signalisation nécessaires seront posés par nos soins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque e-mail : <u>voirie.dunkerque@</u> lenord.fr.
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Wormhout e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr: –
- Monsieur Nicolas GERVOIS, Adjoint au maire chargé des festivités.

Fait à HERZEELE, le 26 juillet 2023 Le Maire, Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 26 juillet 2023
Le Maire,

Stéphane FRANCKE.D'HER

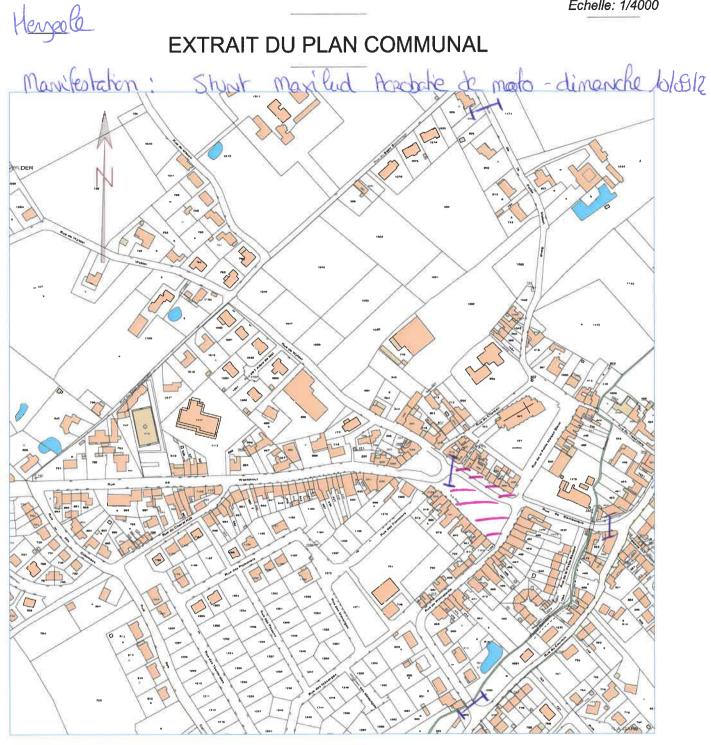
DEPARTEMENT

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

Section: ..

Echelle: 1/4000



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est : GRATUIT ! Cachet:

H route barrée le 10/09/23 de 12 4 à Stationnent intendit

Extrait certifié conforme au plan communal - à la date ci-dessous

A ... le 26/07/2023 Signature

Mu por être avvexe du 26 julier 32 S. France